



COMITÉ DES PRODUITS

Soixante-quinzième session

Rome, 13-15 juillet 2022

PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES MARCHÉS ET DU COMMERCE DES PRODUITS AU TITRE DU CADRE STRATÉGIQUE 2022-2031 DE L'ORGANISATION

Résumé

On trouve dans le présent document un aperçu général des réalisations de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits durant l'exercice biennal 2020-2021, des informations sur les principales tendances et faits nouveaux qui devraient influencer sur les travaux et activités de l'Organisation, et des renseignements sur les actions prioritaires de la FAO dans ce domaine au titre du Cadre stratégique 2022-2031 de l'Organisation et du Plan à moyen terme (PMT) 2022-2025.

Suite que le Comité est invité à donner

Le Comité est invité à prendre note des informations présentées et à donner les indications qu'il jugera utiles. En particulier, le Comité souhaitera peut-être:

- prendre note des réalisations de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits pendant l'exercice 2020-2021;
- examiner et commenter les tendances et faits nouveaux au niveau mondial qui devraient influencer sur les activités de la FAO relatives aux marchés et au commerce des produits dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 et du Plan à moyen terme 2022-2025;
- donner des indications sur les priorités relatives aux activités de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits, afin d'orienter les travaux futurs dans le contexte du Cadre stratégique 2022-2031 et du Plan à moyen terme 2022-2025.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser au:

Secrétariat du Comité des produits
Division des marchés et du commerce
Courriel: FAO-CCP@fao.org
Tél.: (+39) 06 570 52723

I. INTRODUCTION

1. À sa quarante-deuxième session, la Conférence de la FAO a adopté le Cadre stratégique 2022-2031¹ destiné à orienter l'ensemble des activités de l'Organisation, comme le prévoient les Textes fondamentaux, et a approuvé les ouvertures de crédits budgétaires pour l'exercice biennal 2022-2023². Le fil conducteur du Cadre stratégique est le soutien au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (Programme 2030) au moyen d'une transition vers des systèmes agroalimentaires *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables, qui permettent d'apporter des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie, sans laisser personne de côté.
2. La FAO met en œuvre le Cadre stratégique au moyen de 20 domaines prioritaires du Programme (DPP), qui mettent en avant l'avantage comparatif et les compétences dont dispose l'Organisation, sur les plans thématique et technique, pour exécuter son Programme. Les *quatre améliorations* et les 20 DPP sont ancrés dans les ODD. L'Organisation suit une approche systémique, en prenant en compte simultanément les aspects sociaux, économiques et environnementaux du développement, et en procédant aux arbitrages nécessaires. L'action dans les pays est au cœur de la nature transformationnelle du Programme 2030, et les DPP balisent la voie vers la concrétisation des ODD dans le cadre des priorités nationales.
3. Les quatre accélérateurs transversaux – technologies, innovation, données et compléments (gouvernance, capital humain et institutions) – visent à concentrer les efforts dans toutes les interventions relatives aux programmes de la FAO, afin d'avancer plus vite et de donner leur ampleur maximale aux perspectives de contribution à la réalisation des ODD, tout en limitant les arbitrages à opérer. Les thèmes transversaux – à savoir l'égalité des genres, les jeunes et l'inclusion – sont intégrés dans toutes les activités menées par la FAO pour donner corps au principe consistant à ne laisser personne de côté.
4. Depuis l'arrivée de M. Qu Dongyu au poste de directeur général, le 1^{er} août 2019, la FAO a pris des mesures de transformation en profondeur devant lui permettre de relever les défis à venir. Elle a mis en place une structure plus modulaire et plus souple qui favorise une collaboration intersectorielle optimale et vise à mettre davantage l'accent sur les ODD, de manière coordonnée. Parmi les changements apportés, on peut notamment citer la création: du Bureau de l'innovation, afin de renforcer et consolider l'esprit d'innovation au sein de l'Organisation; du Bureau des PEID, des PMA et des PDSL³, afin de satisfaire les besoins particuliers de ces pays et de leurs populations vulnérables; du Bureau des objectifs de développement durable, afin de coordonner la participation de l'Organisation à l'examen du Programme 2030 et à la suite donnée à celui-ci; du poste de scientifique en chef, afin de veiller à la fiabilité, à l'envergure et à l'indépendance des démarches scientifiques dans les activités de la FAO.
5. Pendant l'exercice 2020-2021, la FAO a inscrit la planification de son action au niveau des pays dans les plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable, ce qui lui a permis de tirer parti du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement pour favoriser collectivement la prise en main par les pays et s'attaquer aux priorités et aux lacunes des pays liées aux ODD. La démarche de la FAO au niveau des pays contribue à orienter l'élaboration du plan-cadre de coopération et, partant, à faire en sorte que les questions relatives à la transformation des systèmes agroalimentaires et les ODD qui s'y rapportent soient bien intégrés et considérés comme prioritaires dans les documents de planification commune du système des Nations Unies.

¹ Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO (C 2021/7). Disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ne577fr/ne577fr.pdf>.

² Rapport de la Conférence de la FAO (C 2021/REP). Disponible à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/3/ng170fr/ng170fr.pdf>.

³ Petits États insulaires en développement (PEID), pays les moins avancés (PMA) et pays en développement sans littoral (PDSL).

6. Pendant l'exercice 2022-2023, la FAO continuera de maximiser les retombées au niveau des pays en faisant appel à un certain nombre de stratégies de grandes initiatives à l'échelle de l'Organisation et d'autres mesures. Deux nouvelles stratégies de l'Organisation, l'une concernant la science et l'innovation et l'autre, le changement climatique, ont été adoptées par le Conseil de la FAO en juin 2022, l'objectif étant de faciliter la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031. La FAO continuera d'optimiser les effets obtenus dans les pays en mettant à profit son Initiative Main dans la main, une action fondée sur des éléments concrets et prise en main et pilotée par les pays, et continuera également de faciliter les travaux du Forum mondial de l'alimentation, réseau mondial et indépendant de partenaires dirigé par les jeunes.

7. La FAO continuera d'atténuer les effets immédiats de la pandémie de covid-19 et de renforcer en parallèle la résilience à plus long terme des moyens d'existence en allant dans le sens d'une reprise verte et en transformant les systèmes agroalimentaires dans le cadre du Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 appuyé par la Coalition pour l'alimentation. Pour donner suite au Sommet des Nations Unies sur les systèmes alimentaires, qui s'est tenu lors de l'Assemblée générale des Nations Unies en 2021 et a préparé le terrain pour une transformation mondiale des systèmes agroalimentaires, le Secrétaire général de l'ONU a chargé les organismes ayant leur siège à Rome de coordonner les activités consécutives au Sommet et a chargé la FAO en particulier d'héberger le Pôle de coordination, pour le compte du système des Nations Unies.

8. Le présent document donne d'abord une vue d'ensemble des réalisations accomplies dans le domaine des marchés et du commerce des produits pendant l'exercice 2020-2021. Il aborde ensuite, sous l'angle des *quatre améliorations* et en mettant en évidence les cibles des ODD connexes, les principales évolutions et tendances mondiales et sectorielles qui auront une incidence sur les activités futures de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits. La dernière section présente les domaines d'action prioritaires de la FAO dans le secteur des marchés et du commerce des produits pour 2022-2023, dans le contexte des 20 DPP, des cibles des ODD connexes et des domaines à privilégier.

II. RÉALISATIONS DE LA FAO DANS LE DOMAINE DES MARCHÉS ET DU COMMERCE DES PRODUITS EN 2020-2021

A. Nouvelles méthodes de travail, nouvelles modalités et nouveaux programmes de la FAO

9. Au cours du précédent exercice biennal, la FAO a accompli un certain nombre de réalisations importantes dans le domaine des marchés et du commerce des produits. Par exemple, elle a renforcé ses activités essentielles de suivi, d'analyse et de renforcement des capacités face aux défis de taille engendrés par la pandémie de covid-19, les différents conflits et l'envolée des prix des aliments et des engrais.

10. Sans prétendre à l'exhaustivité, les sections ci-après rendent compte des principaux résultats obtenus grâce aux travaux sur les marchés et le commerce et présentent brièvement les grandes activités de l'Organisation qui touchent ce domaine.

Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19

11. Lancé en juillet 2020, le Programme d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19 a pour objectif d'améliorer la coordination des mesures prises par la FAO face à la pandémie ainsi que la mobilisation des ressources. Au titre du domaine prioritaire 4 (Normes relatives au commerce et à la sécurité sanitaire des aliments), la FAO a publié de nombreux rapports et documents d'orientation dans lesquels elle donne des informations sur les prix des aliments et les marchés des produits afin d'éclairer les décisions stratégiques. Elle a également contribué à renforcer les capacités aux niveaux régional et national et exécuté une multitude de projets de coopération technique partout dans le monde.

12. Les efforts consentis par l'Organisation ont été salués dans l'évaluation en temps réel du Programme d'intervention et de redressement. Comme il est souligné dans le rapport d'évaluation sur la première phase du Programme⁴, les activités de surveillance des marchés et les systèmes d'alerte rapide de la FAO se sont révélés efficaces pour communiquer des informations sur la crise mondiale, et essentiels pour faire comprendre que les marchés devaient rester ouverts et que les échanges devaient se poursuivre durant la pandémie.

13. En outre, dans plusieurs déclarations officielles faites pendant la crise sanitaire, on a salué la contribution importante des travaux de la FAO à l'amélioration de la transparence des marchés alimentaires et à la coordination des politiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition⁵.

Initiative Main dans la main

14. L'Initiative Main dans la main de la FAO a pour objet de faciliter la transformation des systèmes agroalimentaires et le développement durable en milieu rural en ciblant les plus pauvres et les personnes souffrant de la faim, en différenciant les territoires et les stratégies et en réunissant toutes les dimensions pertinentes des systèmes agroalimentaires par l'analyse et les partenariats. La Plateforme de données fondée sur le SIG de l'Initiative Main dans la main, lancée en juillet 2020, est un bien numérique collectif permettant de réaliser des modélisations et des analyses géospatiales avancées et de cerner en temps réel les lacunes ainsi que les possibilités d'accroître les revenus et de réduire les vulnérabilités des populations rurales.

15. Depuis sa création en 2014, le Système d'indice de stress agricole, outil satellitaire de surveillance de l'agriculture servant à repérer rapidement les terres agricoles qui présentent de forts risques de stress hydrique ou de sécheresse, est utilisé par le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur l'alimentation et l'agriculture (SMIAR) de la Division des marchés et du commerce (EST) de la FAO. L'intégration de 13 ensembles de données mondiales du Système d'indice de stress agricole à la Plateforme de données fondée sur le SIG a marqué une étape importante pour l'amélioration de l'efficacité et des résultats. Cette solution est avantageuse pour les deux outils, puisque la Plateforme élargit la portée du Système et est un excellent moyen d'étendre son utilisation à des contextes plus généraux.

B. Principales réalisations en 2020-2021

Suivi, évaluation et perspectives des marchés de produits

16. En publiant plus de cent rapports par an, qui couvrent les principaux produits alimentaires et agricoles, la FAO a continué de fournir aux gouvernements et aux acteurs internationaux et nationaux des données, des informations et des perspectives à court terme à jour et objectives favorisant une prise de décisions éclairée et la conception de politiques et de stratégies adéquates. À la lumière de la pandémie de covid-19, l'Organisation a intensifié ses activités de suivi et d'analyse en plus de produire et de disséminer régulièrement des rapports sous forme de biens publics mondiaux. À cet égard, elle a publié des notes d'information ponctuelles et d'autres produits du savoir, notamment sur les prix et la disponibilité des intrants.

17. En tant qu'organisme hébergeant le Système d'information sur les marchés agricoles (AMIS), la FAO, conjointement avec d'autres organisations internationales, a élargi et renforcé sa contribution à l'amélioration de la transparence des marchés mondiaux des produits, en communiquant régulièrement des données actualisées sur les conditions des cultures, la situation de l'offre et de la demande mondiales, les fluctuations de prix et l'évolution des politiques. Durant la période considérée, l'AMIS a continué de suivre de près l'évolution des marchés alimentaires mondiaux et de

⁴ <https://www.fao.org/evaluation/highlights/highlights-detail/fr/c/1445582/>.

⁵ Par exemple, voir les communiqués publiés en 2020 et en 2021 par les ministres de l'agriculture des pays du G20.

collaborer avec les principaux pays producteurs et consommateurs pour garantir la transparence des marchés alimentaires et encourager la coordination des interventions.

18. La FAO a poursuivi son partenariat avec l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) s'agissant de fournir des perspectives à moyen terme pour les principaux marchés de produits agricoles. Dans l'édition 2020 de leurs Perspectives agricoles, l'OCDE et la FAO ont fourni une série complète de projections de référence allant jusqu'en 2029 et ont établi une nouvelle pratique: elles ont remplacé le chapitre spécial par six notes régionales expliquant en détail les tendances à moyen terme et leurs incidences pour les six régions de la FAO. L'édition 2021, qui donne des projections de référence jusqu'à 2030, a été élaborée sur le même modèle. Depuis l'édition 2020, en réponse à la demande du Comité des produits, qui souhaitait que l'éventail des produits couverts soit plus large, les Perspectives comprennent également un chapitre sur les projections relatives aux racines et aux tubercules, aux légumineuses, aux bananes et aux principaux fruits tropicaux. En outre, au vu de l'importance de la production et des exportations de matières premières et de boissons pour beaucoup de pays à faible revenu, la FAO a établi des perspectives à moyen terme pour ces groupes de produits.

19. Les analyses et scénarios régionaux ont été élaborés en collaboration avec les bureaux régionaux de la FAO et portent sur des questions propres à chaque région. Pour la région Europe orientale et Asie centrale, les scénarios étaient axés sur une alimentation saine et les solutions pour améliorer la productivité. Pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, les analyses concernaient le changement climatique et la pandémie de covid-19. Des scénarios ont également été dressés au niveau mondial s'agissant des incidences de la crise sanitaire sur les marchés des produits alimentaires et agricoles.

20. Enfin, l'Organisation a poursuivi les travaux de recherche-développement relatifs au modèle Aglink-Cosimo et à ses outils complémentaires en vue d'actualiser ses capacités de modélisation.

Suivi et évaluation de la sécurité alimentaire

21. La FAO a continué de rendre compte de la sécurité alimentaire des pays en développement, en particulier des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV). Le SMIAR a publié des mises à jour et des alertes spéciales sur les pays ayant du mal à s'approvisionner en nourriture, ainsi qu'un rapport trimestriel sur les perspectives de récolte et la situation alimentaire qui donne une vue d'ensemble de la situation régionale et une liste à jour des pays qui ont besoin d'une assistance alimentaire extérieure. Une assistance technique à distance a été apportée avec succès aux missions d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire dans plusieurs pays.

22. Pendant la période considérée, le Système d'indice de stress agricole a été enrichi par de nouveaux indicateurs sur l'intensité, la fréquence historique et la probabilité des sécheresses, qui couvrent également les pâturages. Une version du Système adaptée au contexte national a été mise en place dans plusieurs pays en vue de renforcer les systèmes nationaux d'alerte rapide.

23. La portée de l'outil de suivi et d'analyse des prix alimentaires (outil FPMA) a été élargie à de nouveaux pays, marchés et produits. L'outil couvre désormais les prix de produits importants pour une alimentation saine. Des versions nationales de l'outil sont maintenant fonctionnelles au Guatemala, au Kirghizistan et au Tadjikistan et, en 2021, un service infonuagique a été mis en place en Angola, au Costa Rica, en Macédoine du Nord et au Zimbabwe.

24. La FAO a renforcé son rôle de chef de file et sa collaboration technique avec le Réseau mondial contre les crises alimentaires et le Réseau d'information sur la sécurité alimentaire. Ces réseaux d'acteurs humanitaires et d'acteurs du développement ont pour objectif de mener des interventions fondées sur des éléments concrets grâce à des analyses partagées et à la coordination. Publiées sous les auspices des deux réseaux, les dernières éditions du Rapport mondial sur les crises alimentaires mettent en lumière que la sécurité alimentaire s'est considérablement dégradée entre 2019 et 2021 en raison des graves chocs météorologiques, de l'intensification des conflits, des crises

économiques et de la pandémie. L'édition 2022 du Rapport a révélé qu'en 2021, près de 193 millions de personnes étaient en situation d'insécurité alimentaire grave dans 53 pays, soit le nombre le plus élevé jamais enregistré et quelque 25 pour cent de plus que l'année précédente.

25. Depuis juillet 2020, la FAO coordonne la publication du rapport sur les foyers de famine aux côtés du Programme alimentaire mondial (PAM). Le rapport paraît trois fois par an et présente une analyse prévisionnelle de l'insécurité alimentaire aiguë. On y trouve la liste des pays et régions où l'insécurité alimentaire aiguë devrait s'aggraver dans les mois qui viennent.

Commerce alimentaire et agricole

26. En 2020 et 2021, la FAO a continué de réaliser des analyses fondées sur des données factuelles et de faciliter les dialogues sur les politiques en matière de commerce, d'agriculture et de sécurité alimentaire aux niveaux mondial et régional. À cet égard, elle a publié une série de 12 exposés sur les politiques commerciales consacrés aux questions urgentes et aux nouveaux enjeux liés au commerce des produits de l'agriculture et de la pêche, dans le cadre de la préparation de la douzième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

27. La FAO a également élaboré trois grands rapports qui ont facilité les débats sur les politiques commerciales tenus à Genève. Deux de ces rapports – le premier sur le commerce agricole et les politiques adoptées face à la première vague de covid-19 et le second sur le commerce agricole avec les pays du Sud, comprenant une vue d'ensemble de l'évolution des résultats, des vulnérabilités et des cadres d'action – ont été présentés et examinés à l'occasion du dialogue de Genève sur le commerce agricole. La troisième publication, sur la détention de stocks alimentaires publics, comprenait un examen des politiques et pratiques pertinentes, de leurs incidences éventuelles sur les marchés et des principaux éléments ressortant des négociations de l'OMC. Elle a été présentée lors d'une manifestation tenue par la FAO en marge d'une réunion du Comité de l'agriculture de l'OMC, le 24 septembre 2021.

28. L'Organisation a continué de renforcer les capacités et de faciliter le partage de connaissances en vue d'améliorer les capacités commerciales des pays. Elle a organisé, dans plusieurs régions et dans différentes langues, des cours de formation en ligne destinés aux responsables de l'élaboration des politiques agricoles et commerciales et fondés sur deux cours déjà disponibles sur la plateforme du Pôle de formation en ligne de la FAO – «Agriculture in International Trade Agreements» (L'agriculture dans les accords commerciaux internationaux) et «Trade, Food Security and Nutrition» (Commerce, sécurité alimentaire et nutrition).

29. Les activités de renforcement des capacités comprenaient également une formation pratique à des sujets techniques, dispensée au niveau des pays. Par exemple, un stage de formation a été organisé au Kirghizistan à l'intention du personnel du Ministère de l'agriculture, concernant l'élaboration des notifications sur le soutien interne à l'agriculture destinées à l'OMC, ainsi qu'en Ukraine à l'intention des attachés agricoles (conseillers en exportation) pour favoriser la croissance des exportations.

30. En épaulant les réseaux d'experts, la FAO a par ailleurs facilité des discussions techniques sur le commerce des produits agroalimentaires. Le Réseau d'experts du commerce agricole en Europe et en Asie centrale fait partie de l'initiative régionale de la FAO visant à transformer les systèmes alimentaires et à faciliter l'accès et l'intégration aux marchés. Le Réseau a organisé plusieurs manifestations aux niveaux national et régional, outre ses réunions régionales annuelles, afin de faciliter la production et l'échange de connaissances. Un réseau similaire lancé dans la région Proche-Orient et Afrique du Nord permet de réunir des experts menant des recherches, de mettre en place des programmes de formation et de conseiller les pouvoirs publics et le secteur privé sur des questions relatives aux politiques agricoles et commerciales. Des consultations et des concertations techniques ont également été organisées avec les principaux responsables en Amérique latine et dans les Caraïbes, où un projet régional a été mis en place pour favoriser des systèmes alimentaires résilients par la promotion et le renforcement du commerce intrarégional et mondial et une étude a été

publiée sur les possibilités commerciales qui s'offrent à l'Amérique centrale en matière de produits agroalimentaires.

Des chaînes de valeur mondiales responsables

31. La FAO a favorisé la mise en place de chaînes de valeur agricoles responsables au moyen d'activités diverses, notamment en encourageant l'adoption du Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables. Elle a produit plusieurs supports sur la conduite responsable des entreprises et les contrôles préalables fondés sur l'analyse des risques, et a lancé un projet de lutte contre la déforestation et la dégradation des forêts en vue d'élaborer un guide pratique sur la diligence dont doivent faire preuve les organisations de producteurs et les entreprises. Elle a également contribué à l'élaboration du code de conduite de l'Union européenne pour des pratiques entrepreneuriales et commerciales responsables dans le secteur alimentaire et a activement participé aux discussions multipartites sur le cacao animées par la Commission européenne et au dialogue de haut niveau avec l'Union européenne sur les investissements et politiques en faveur de chaînes de valeur agroalimentaires durables.

32. Dans le cadre d'un projet relatif à des chaînes de valeur responsables dans le secteur des fruits tropicaux, la FAO a analysé les chaînes de valeur, recensé les principaux groupes de parties prenantes, mené une enquête initiale et organisé plusieurs ateliers, réunions internationales et webinaires avec des organisations paysannes et des entreprises. Un ensemble de notes et de rapports sur les filières des fruits tropicaux ont été établis, dont un document destiné au Forum mondial pour l'alimentation et l'agriculture. Un guide technique a été élaboré en vue d'aider les producteurs et les négociants des filières de l'avocat et de l'ananas à évaluer l'adéquation entre les normes de durabilité appliquées par le secteur privé et les directives internationales sur la conduite responsable et le devoir de vigilance des entreprises.

33. La FAO a continué d'appuyer les moyens d'existence des travailleurs de la filière de la banane en promouvant des politiques publiques et en renforçant les capacités en matière de santé et de sécurité au travail. Dans ce contexte, elle a produit des supports de formation et organisé des webinaires destinés à certains pays ou à un public mondial, afin d'encourager la protection des travailleurs face à la covid-19 et à d'autres risques liés au travail, ainsi que de promouvoir l'équité entre les genres et la sécurité au travail des femmes dans le secteur de la banane.

34. La FAO a mis au point un outil en ligne et tenu des sessions de formation dans quatre pays pour aider les producteurs de bananes à mesurer leur empreinte carbone et leur empreinte en eau. Elle a également facilité l'adoption d'une déclaration sur le salaire minimum vital par les membres du Forum mondial de la banane et mené plusieurs activités de lutte contre la fusariose race tropicale 4 (TR4), notamment la création du Réseau mondial sur la TR4, la publication de 17 documents de sensibilisation et l'organisation de webinaires qui ont rassemblé des centaines de participants.

35. En 2021, la FAO a lancé de nouvelles activités pour analyser et accroître la résilience des filières agricoles. Elle a examiné la documentation existante sur les incidences de la covid-19 et des catastrophes naturelles sur les filières agricoles. En outre, elle a réalisé des enquêtes sur le terrain et élaboré des scénarios pour des filières spécifiques (coton, lait, bananes, fruits tropicaux et cacao) dans les pays en développement. Elle a également commencé à rédiger des orientations pour aider ces pays à rendre leurs filières agricoles plus résilientes. Enfin, elle a concouru à la célébration de l'Année internationale des fruits et des légumes en 2021 et a produit à cet égard plusieurs supports qui couvrent un vaste éventail de sujets (marchés, commerce, chaînes de valeur, production durable, nutrition, santé, etc.).

Groupes intergouvernementaux sur les produits

36. Le 22 septembre 2021, la Réunion conjointe du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures (quarantième session) et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées (quarante-deuxième session) s'est concertée en ligne pendant l'intersession et a adopté un plan d'action qui guidera les futurs travaux des deux groupes intergouvernementaux.

37. Avec l'appui de la FAO, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté deux résolutions à la soixante-quatorzième session de l'Assemblée. Dans la première résolution (A/RES/74/241), l'Assemblée a proclamé le 21 mai Journée internationale du thé. Dans la seconde résolution (A/RES/74/240), intitulée «Fibres végétales naturelles et développement durable», elle a encouragé la production et l'utilisation durables de fibres végétales naturelles.

38. Les première et deuxième éditions de la Journée internationale du thé ont été célébrées respectivement en 2020 et en 2021 par la tenue en ligne de manifestations de haut niveau qui ont réuni les principaux pays prenant part à la production et au commerce du thé et d'autres parties intéressées. À ces occasions, le Directeur général de la FAO a prononcé un discours liminaire.

39. En octobre 2021, en application de la deuxième résolution, le secrétariat du Groupe intergouvernemental sur les fibres dures et du Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées a donné une présentation en ligne aux membres de la Deuxième Commission sur les tendances du marché et les modifications des politiques qui touchent les fibres naturelles, en particulier le jute, l'abaca, le coir, le kénaf et le coton.

40. À la demande du Directeur général de la FAO, un dialogue sur le thé et le café a été organisé le 15 octobre 2021, à l'occasion de la Journée mondiale de l'alimentation. La manifestation a permis de mettre en lumière l'importance du café et du thé au regard de la transformation des systèmes agroalimentaires et de sensibiliser à l'importance culturelle de ces produits à l'échelle mondiale. Elle était également l'occasion d'étudier des solutions pour surmonter les problèmes de durabilité associés à la production des deux boissons et pour tirer parti des nouveaux débouchés commerciaux, ainsi que d'examiner les besoins d'investissement et les priorités.

Appuyer les processus internationaux de gouvernance du G20 et du G7

41. En 2020, la FAO a contribué aux travaux du G20, alors présidé par le Royaume d'Arabie saoudite, en fournissant des connaissances et des avis fondés sur des données factuelles en matière de politiques, afin d'étayer les délibérations des membres du Groupe sur divers axes de travail, notamment l'agriculture, l'eau, l'environnement climatique et la gestion responsable du climat. La FAO a fourni une aide technique importante dans le cadre de l'élaboration d'initiatives du G20 telles que la Déclaration de Riyad, dont l'objectif est de promouvoir des investissements responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires, et l'Initiative mondiale visant à enrayer la dégradation des terres et à promouvoir la conservation des habitats terrestres. La FAO a participé aux réunions du G20 suivantes: Sommet extraordinaire des dirigeants sur la pandémie de covid-19 (26 mars 2020), réunion extraordinaire des ministres de l'agriculture (21 avril 2020), réunion des ministres de l'agriculture et des eaux (12 septembre 2020) et Sommet des dirigeants (21 et 22 novembre 2020).

42. En 2021, sous la présidence italienne du G20, la FAO a participé aux réunions des ministres adjoints de l'agriculture du Groupe et a apporté des contributions techniques, dont une note récapitulative qu'elle a élaborée avec l'OCDE au sujet de l'enquête sur la résilience et la gestion des risques dans les pays du G20. L'Organisation a également facilité les délibérations des membres qui ont précédé la réunion des ministres de l'agriculture du G20 (17 et 18 septembre 2021). En outre, elle a aidé la présidence du Groupe à préparer la réunion des scientifiques agricoles en chef du G20. En vue de la réunion, elle a concouru à la tenue de deux ateliers sur l'agriculture et le changement climatique et sur la résistance aux antimicrobiens en élaborant des notes conceptuelles et en donnant des présentations techniques.

43. L'Organisation a prêté un appui technique au Groupe de travail du G20 sur la santé, en particulier concernant l'application de l'approche «Une seule santé» et dans le contexte de la résistance aux antimicrobiens. Elle a appelé l'attention sur son propre rôle et sur celui de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), de l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). En mai 2021, le Directeur général de la FAO a assisté au Sommet mondial sur la santé, lors duquel il a souligné l'importance du Plan d'action mondial et du Groupe d'experts de haut niveau pour l'approche «Une seule santé».

44. La FAO a contribué aux travaux du Groupe de travail du G20 sur le développement et le Directeur général a assisté à la toute première session réunissant à la fois les ministres des affaires étrangères et les ministres du développement, tenue à Matera le 29 juin 2021. À cette occasion, il a demandé au G20 et à ses partenaires de renouveler leur engagement collectif et d'intensifier leurs actions conjointes afin d'éradiquer la faim et la pauvreté, en particulier dans le contexte de la pandémie de covid-19.

45. La FAO a également contribué aux débats des ministres adjoints de l'environnement du G20 qui ont débouché sur la réunion des ministres de l'environnement du Groupe, à laquelle le Directeur général a assisté en juillet 2021. De plus, l'Organisation a pris part aux travaux du Groupe de travail sur la transition énergétique et la durabilité climatique, et le Directeur général a assisté à la session conjointe des ministres de l'économie numérique et de la recherche du G20, en août 2021.

La situation des marchés des produits agricoles

46. L'édition 2020 du rapport phare *La situation des marchés des produits agricoles* a été lancée le 23 septembre 2020. Dans ce rapport, consacré au thème «Marchés agricoles et développement durable: chaînes de valeur mondiales, petits exploitants et innovations numériques», l'accent est mis sur la manière dont les marchés peuvent faciliter la réalisation du Programme 2030. On y analyse en détail les principales tendances mondiales des marchés et du commerce des produits alimentaires et agricoles ainsi que l'évolution des chaînes de valeur mondiales, pour trouver des moyens de tirer des avantages sur le plan économique, environnemental et social et de stimuler le développement économique en général. Le rapport apporte une contribution importante au débat sur le rôle que peuvent jouer des marchés performants à l'appui d'une croissance économique inclusive et du développement durable. On y examine des politiques, des mécanismes novateurs et des innovations numériques susceptibles de promouvoir la participation de pays en développement et des petits exploitants aux marchés et aux chaînes de valeur mondiales. On aborde également les mesures de politique générale qui visent à atténuer les effets de la pandémie de covid-19 sur les chaînes de valeur alimentaires, aux niveaux national et mondial.

47. L'édition 2022 de *La situation des marchés des produits agricoles*, élaborée pendant l'exercice 2020-2021, examine de quelle façon les politiques commerciales fondées sur des approches multilatérales et des approches régionales peuvent permettre de relever les défis actuels du développement durable. Les politiques commerciales relatives à l'alimentation et à l'agriculture doivent avoir pour finalité de protéger la sécurité alimentaire au niveau mondial, d'aider à concilier les objectifs économiques et les objectifs environnementaux, et de renforcer la résilience du système agroalimentaire mondial face aux chocs tels que les conflits, les pandémies et les phénomènes météorologiques extrêmes. Le rapport se penche sur la géographie du commerce, au moyen d'une analyse portant sur les échanges de produits alimentaires et agricoles, leur configuration entre les pays et les régions, les facteurs qui les influencent et le cadre dans lequel ils s'inscrivent sur le plan des politiques commerciales. Les avantages comparatifs, les politiques commerciales et le coût des échanges conditionnent la structure du commerce alimentaire et agricole. Lorsque l'avantage comparatif entre en jeu sur le marché mondial, le commerce profite à tous les pays. La réduction des obstacles tarifaires et du coût des échanges peut avoir pour effet de stimuler le commerce et la croissance économique. Les accords commerciaux aussi bien multilatéraux que régionaux peuvent contribuer à faire des échanges un facteur de croissance, mais il convient de garder à l'esprit que les gains tirés du commerce se répartissent de manière inégale et que les inégalités peuvent s'accroître.

Face aux impacts environnementaux mondiaux, tels que le changement climatique, une approche multilatérale du commerce peut contribuer à étendre la portée des mesures d'atténuation.

C. Lacunes et enseignements tirés

48. Dans la nouvelle normalité créée par la pandémie de covid-19, il est devenu d'autant plus nécessaire d'utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC), d'adopter des outils novateurs, d'assurer une veille commerciale et de disposer d'informations fiables et à jour. Il est essentiel d'avoir des bases de données exhaustives pour éviter la fragmentation qui limite l'accès aux données et ainsi faciliter la prise de décisions d'orientation éclairées et les investissements stratégiques visant à rendre les politiques agricoles et commerciales plus inclusives et plus cohérentes.

49. Les connaissances produites par la FAO sont un bien public de la première importance et devraient être mieux systématisées, simplifiées et communiquées afin d'être facilement accessibles aux utilisateurs externes. À cet égard, l'Organisation a déjà lancé un nouveau site web amélioré sur les marchés et le commerce et s'attache à mettre au point un outil de visualisation, qui rassemblera les données et informations existantes sur les marchés et le commerce et permettra aux utilisateurs d'y avoir immédiatement accès sur une plateforme facile à utiliser.

III. TENDANCES MONDIALES ET FAITS NOUVEAUX AYANT DES INCIDENCES SUR LES MARCHÉS ET LE COMMERCE DES PRODUITS

A. Amélioration en matière de production: tendances et faits nouveaux

50. La pandémie de covid-19, la guerre en Ukraine et l'intensification des événements provoqués par le changement climatique font évoluer les marchés agricoles internationaux, les chaînes d'approvisionnement mondiales, les volumes des échanges et les flux commerciaux, et qui bouleversent les perspectives à court et à moyen termes des marchés agricoles. En mars 2022, l'indice FAO des prix des produits alimentaires, en hausse depuis la moitié de 2020, a atteint son plus haut niveau jamais enregistré et l'envolée des prix de l'énergie a fait atteindre des niveaux record aux prix des engrais.

51. L'Ukraine et la Fédération de Russie sont des acteurs majeurs des marchés agroalimentaires mondiaux. Par exemple, près de 50 pays dépendent de la Fédération de Russie et de l'Ukraine pour au moins 30 pour cent de leurs besoins en blé d'importation. Ce pourcentage dépasse même les 50 pour cent pour 26 de ces pays. Dans ce contexte, la guerre aura des conséquences multiples sur les marchés et les disponibilités alimentaires à l'échelle planétaire. La Fédération de Russie compte également parmi les grands exportateurs d'engrais. Ainsi, en 2021, elle s'est classée au premier rang des exportateurs d'engrais azotés, au deuxième rang des fournisseurs de potassium et au troisième rang des exportateurs d'engrais phosphatés, au niveau mondial. On craint donc que la guerre limite la disponibilité des engrais pendant la campagne agricole à venir, ce qui affectera les capacités de production partout dans le monde, réduira la production agricole et fera encore augmenter les prix des aliments. En effet, les prix élevés des intrants pourraient entraîner une baisse de l'utilisation des intrants et donc des rendements et des récoltes dans les prochaines saisons.

52. La pandémie de covid-19 a montré l'importance des technologies numériques pour la résilience et la durabilité de nos systèmes alimentaires. Les progrès réalisés dans le domaine des TIC peuvent jouer un rôle crucial dans la transformation que doivent connaître les systèmes agroalimentaires, puisque les TIC ont pour effet d'accroître la transparence et la traçabilité sur les marchés et dans les chaînes de valeur, d'améliorer la productivité agricole et les rendements des cultures et de réduire l'utilisation d'intrants. Un accès plus facile et plus rapide aux informations au moyen des technologies numériques peut également faire croître les revenus des petits producteurs alimentaires, créer de meilleures possibilités d'emploi, réduire les pertes de produits alimentaires et renforcer la résilience ainsi que l'efficacité de l'allocation des produits. Au niveau des exploitations, les applications numériques aident à remédier aux dysfonctionnements du marché et facilitent

l'intégration des agriculteurs aux chaînes de valeur, car elles font baisser les coûts de l'information et des transactions.

53. Les améliorations des TIC ont également contribué au développement des chaînes de valeur mondiales, car ces technologies ont pour effet de rapprocher les agriculteurs des négociants, des détaillants et des consommateurs dans l'ensemble des régions et des pays. Toutefois, les technologies numériques peuvent entraîner des perturbations et modifier ou déplacer des activités et des produits de la chaîne de valeur. Leurs effets transformateurs à long terme et les risques connexes exigent donc un effort soutenu de recherche et d'analyse si l'on veut mieux prévoir les perturbations qui pourraient en découler et favoriser des résultats positifs.

B. Amélioration en matière de nutrition: tendances et faits nouveaux

54. L'ODD 2 souligne la nécessité d'éliminer toutes les formes de malnutrition (cible 2.2), notamment l'émaciation, le retard de croissance, l'insuffisance pondérale et l'excès pondéral chez les enfants, pour concrétiser les objectifs sociaux, économiques et environnementaux. Les participants au Sommet sur les ODD, organisé par le Secrétaire général de l'ONU en septembre 2019, avaient proclamé une décennie d'action et de réalisations en faveur du développement durable et l'engagement avait été pris de mobiliser des financements, d'améliorer l'exécution au niveau national et de renforcer les institutions pour réaliser les objectifs, en ne laissant personne de côté.

55. En 2014, la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2) a abouti à l'adoption de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action de la deuxième Conférence, qui reconnaissent les difficultés entravant une alimentation saine dans les systèmes alimentaires d'aujourd'hui. En outre, en avril 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition, un engagement des États Membres de l'ONU, qui se donnent pour objectif d'assurer, pendant 10 ans, la mise en œuvre pérenne et cohérente de politiques et de programmes et d'accroître les investissements en vue d'éliminer la malnutrition sous toutes ses formes, partout, en ne laissant personne de côté.

56. En 2021, le Sommet sur les systèmes alimentaires a rassemblé des gouvernements, des acteurs de la société civile, des agriculteurs, des jeunes, des peuples autochtones et de nombreuses autres parties prenantes en vue notamment de lutter contre la faim et la malnutrition dans le monde dans le cadre d'une véritable transformation des systèmes agroalimentaires.

57. La volonté politique est certes présente, mais le monde n'est pas en bonne voie pour atteindre les cibles mondiales relatives à la nutrition. En 2020, quelque 769 millions de personnes souffraient de la faim et au moins 3 milliards n'avaient pas les moyens de s'offrir une alimentation saine. En outre, 150 millions d'enfants de moins de cinq ans présentent un retard de croissance, 46 millions souffrent d'émaciation et 39 millions sont en surpoids. Les efforts de relance post-covid-19 ont subi les effets de la guerre en Ukraine, qui a diverses répercussions partout dans le monde. D'après les estimations, le nombre de personnes sous-alimentées dans le monde pourrait augmenter de 22 millions dans un avenir proche, en raison de la guerre en Ukraine⁶.

58. Le commerce est considéré comme l'un des principaux facteurs pouvant favoriser la réalisation des ODD, notamment l'ODD 2 (Faim zéro), et les participants à la CIN2 ont reconnu que le commerce était un élément fondamental de l'amélioration de la nutrition et que les politiques commerciales devaient tendre vers le renforcement de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour tous. Toutefois, si la relation entre le commerce des produits alimentaires et la nutrition suscite de plus en plus d'intérêt à l'échelle mondiale, l'établissement de liens de cause à effet entre le commerce, les schémas de consommation alimentaire et les résultats nutritionnels reste un défi et nécessite la poursuite des travaux de recherche.

⁶ <https://www.fao.org/3/cb9236en/cb9236en.pdf> (en anglais).

C. Amélioration en matière d'environnement: tendances et faits nouveaux

59. Deux engagements pris à l'occasion de la vingt-sixième Conférence des Parties (COP 26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) touchent particulièrement l'agriculture: la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, visant à faire cesser et à inverser la perte forestière et la dégradation des terres d'ici à 2030, et l'engagement mondial visant à réduire les émissions de méthane de 30 pour cent d'ici à 2030. La COP 26 a également marqué un tournant pour l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture (KJWA), qui porte sur l'agriculture et la sécurité alimentaire dans le contexte de la CCNUCC, car les pays sont tombés d'accord sur des sujets de première importance, comme la gestion des sols. Les efforts en faveur d'une décision de la Conférence des Parties sur une action dans les domaines de l'agriculture et du climat devraient s'intensifier. À cet égard, il est impératif de disposer de politiques et d'approches permettant d'utiliser durablement et de protéger les ressources naturelles. Il est donc essentiel que tous les pays aient des capacités adéquates et des systèmes efficaces de surveillance et d'alerte rapide pour pouvoir faire face aux risques croissants et aux chocs récurrents. De même, il faut renforcer la collaboration multipartite s'agissant de mesurer et de réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des filières agricoles, sachant que les systèmes agroalimentaires représentent environ un tiers des émissions anthropiques.

60. Les catastrophes naturelles et les crises provoquées par le changement climatique peuvent également avoir pour effet de renforcer et d'intensifier les échanges commerciaux au niveau régional, une évolution qui a commencé il y a déjà quelque temps. En effet, le nombre d'accords commerciaux régionaux en vigueur a rapidement progressé – de moins de 25 en 1990, ils sont passés à plus de 350 en 2022. Non seulement ces accords se sont rapidement multipliés, mais ils mentionnent de plus en plus le développement durable et les questions environnementales de façon explicite et comportent des dispositions sur l'environnement. Les éléments factuels dont on dispose montrent que les accords commerciaux régionaux sont de plus en plus utilisés pour encourager des pratiques qui favorisent la durabilité environnementale, par exemple en prévoyant des dispositions sur la protection de l'environnement⁷.

D. Amélioration en matière de conditions de vie: tendances et faits nouveaux

61. Les nombreuses menaces qui pèsent sur la sécurité alimentaire et la nutrition, leurs impacts négatifs et cumulés, et les liens entre les chocs, la faim et la pauvreté révèlent la fragilité de nos systèmes agroalimentaires, leur exposition aux risques et leur vulnérabilité face aux crises. D'après les estimations, 75 pour cent des personnes pauvres et sous-alimentées dépendent de l'agriculture et des ressources naturelles pour vivre. Ce sont elles qui sont habituellement les plus touchées par les chocs.

62. L'intensification des crises et des chocs est appelée à aggraver les inégalités au sein des pays et entre eux. La pandémie de covid-19 a montré que, bien que touchés par la crise sanitaire, les pays à revenu élevé ou à revenu intermédiaire, qui ont de plus grandes ressources financières, ont mieux réussi à gérer les retombées que les pays à faible revenu, qui ont considérablement moins de ressources financières et ont des systèmes de protection sociale moins solides, en particulier en milieu rural.

63. La mise en œuvre de politiques publiques destinées à lutter contre les répercussions économiques et sociales des catastrophes et des chocs est compliquée par les différences considérables entre les répercussions. Le commerce international joue un rôle important dans le renforcement de la résilience des systèmes agroalimentaires, car il peut être un moteur essentiel de transformation des systèmes alimentaires et contribue à améliorer les moyens d'existence. Néanmoins, il est incontestable que le commerce comprend également des risques et peut accentuer les inégalités, au sein des pays et entre eux. Il est donc nécessaire de mieux comprendre les liens complexes entre commerce et

⁷ Mattoo, Aaditya, Nadia Rocha et Michele Ruta. 2020. *Handbook of Deep Trade Agreements*. Banque mondiale, Washington. Disponible à l'adresse: <https://openknowledge.worldbank.org/handle/10986/34055>.

durabilité et les effets simultanés des politiques adoptées sur tous les segments des systèmes agroalimentaires.

64. Les dialogues nationaux tenus dans le cadre du Sommet sur les systèmes alimentaires de 2021 ont abouti à la création d'orientations nationales pour la transformation des systèmes alimentaires. Ces orientations établissent une vision claire de ce que les États et les différents acteurs attendent de leurs systèmes alimentaires à l'horizon 2030. En parallèle, au niveau mondial, le Sommet a donné lieu à plusieurs initiatives inclusives et multipartites devant aider les Membres à appliquer les orientations nationales et à atteindre les objectifs du Programme 2030. Un mécanisme de suivi a été mis au point pour faire progresser les mesures de transformation nationales et mondiales annoncées lors du Sommet, et le Secrétaire général de l'ONU tiendra une réunion tous les deux ans afin de mesurer les progrès accomplis.

IV. DOMAINES DE TRAVAIL PRIORITAIRES CONCERNANT LES MARCHÉS ET LE COMMERCE DES PRODUITS EN 2022-2023 ET AU-DELÀ

65. La FAO continuera d'examiner les questions touchant le commerce agricole mondial, de fournir des informations analytiques et stratégiques et de gérer un service complet de veille commerciale pour les principaux produits agricoles. Comme il a été demandé lors de précédentes sessions du Comité, elle améliorera ses capacités d'analyse et simplifiera ses produits et services pour mieux traiter les questions nouvelles et satisfaire la demande croissante.

Afin d'accélérer les progrès et de concrétiser les *quatre améliorations* tirées du Cadre stratégique 2022-2031, la FAO mettra en œuvre les quatre accélérateurs dans toutes ses interventions relatives aux programmes, y compris dans le domaine des marchés et du commerce des produits:

- **Technologies:** La FAO encouragera l'adoption généralisée de certains outils en tirant parti des technologies traditionnelles et nouvelles et de l'innovation. Des outils publics numériques seront mis en place aux niveaux mondial et national en vue de faciliter la prise de décisions stratégiques éclairées et opportunes dans le domaine des marchés et du commerce des produits.
- **Innovation:** En tirant parti des TIC, des solutions techniques et stratégiques novatrices seront encouragées à l'appui du développement du numérique dans les échanges commerciaux de produits agricoles et alimentaires. Il s'agit notamment de la technologie des grands livres distribués, de politiques et de cadres réglementaires, comme les services et les partenariats axés sur le marché, et de processus qui renforcent les mécanismes et réseaux multipartites.
- **Données:** Les activités de la FAO dans le domaine des marchés et du commerce englobent les systèmes de veille commerciale et d'alerte rapide, déjà bien établis, et des bases de données et des rapports. En plus de ces éléments, l'Organisation enrichira des ensembles de données sur la nutrition et renforcera les indicateurs relatifs aux mesures d'incitation agricoles dans des pays pilotes.
- **Compléments:** La FAO continuera d'encourager le développement du capital humain et le renforcement des capacités des institutions dans les domaines qui touchent les marchés et le commerce, de sorte que les possibilités créées par la technologie, l'innovation et les données puissent être mises à profit comme il se doit. Dans ce contexte, elle continuera de mettre à disposition des mécanismes et des instances neutres aux fins du dialogue, de sensibiliser les principaux acteurs des chaînes de valeur mondiales et de développer les outils et les plateformes de formation en ligne.

66. Les thèmes transversaux (égalité des genres, jeunes et inclusion) sont des questions cruciales qui doivent être prises en compte dans tous les domaines de travail de l'Organisation si l'on veut atteindre les objectifs fixés dans le Cadre stratégique 2022-2031.

67. À cet égard, les produits du savoir élaborés par la FAO dans le domaine des marchés et du commerce des produits permettront d'évaluer les différents résultats en matière de commerce et les politiques connexes, de déterminer la nature et les sources des inégalités structurelles et de formuler des recommandations de politique générale. Des activités de renforcement des capacités auront pour objet de garantir la participation des femmes, des jeunes et des groupes défavorisés aux marchés et de faire en sorte que ces groupes tirent parti du développement du commerce et des marchés agricoles mondiaux.

A. Suivi, évaluation et perspectives des marchés de produits

68. La FAO continuera de recueillir, d'analyser et de diffuser des données, des informations et des prévisions à court terme sur les marchés des produits de base, des produits tropicaux et des matières premières, ainsi que des projections et des simulations à moyen terme sur les retombées de scénarios prévoyant d'autres tendances et évolutions.

Tableau 1. Liens entre le domaine prioritaire A et un ensemble de DPP, de cibles des ODD et de domaines techniques privilégiés

| Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Cibles des ODD | Domaines techniques privilégiés |
|---|-------------------|--|
| AP 2: Transformation bleue | 2.1, 2.2 et 14.6 | Analyse et perspectives à moyen terme des marchés et du commerce des produits de la pêche |
| AN 1: Une alimentation saine pour tous | 2.1 et 2.2 | Estimations et prévisions à court terme concernant les éléments primaires des bilans nationaux de produits |
| AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux | 2.b, 2.c et 17.11 | Veille commerciale, analyse et perspectives à court et à moyen termes des marchés des produits |
| AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets | 2.4, 13.1 et 13.2 | Analyse des effets du changement climatique et des stratégies d'atténuation sur certains produits |

69. Des rapports détaillés continueront d'être établis régulièrement. Le rapport de haut niveau sur les perspectives de l'alimentation continuera d'être publié deux fois par an et sera accompagné de rapports sur des produits précis. L'indice FAO des prix des produits alimentaires et les sous-indices des prix connexes resteront aussi une activité prioritaire. Une nouvelle plateforme de données et un nouvel outil de diffusion des données d'utilisation facile seront mis au point pour donner accès à des données fiables et à jour. Ces travaux seront complétés par des produits analytiques sur des thèmes donnés, dont l'élaboration sera renforcée.

70. S'agissant des perspectives à moyen terme, la FAO maintiendra et développera le rapport annuel sur les perspectives agricoles qu'elle élabore avec l'OCDE en tant que publication mondiale de référence pour les projections et l'analyse des marchés à moyen terme. En parallèle, le cadre de modélisation Aglink-Cosimo sera renforcé afin que l'on puisse mieux analyser l'évolution future de l'offre et de la demande, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'engrais, les pertes et le gaspillage de nourriture et la productivité des élevages.

B. Suivi et évaluation de la sécurité alimentaire et alerte rapide

71. Le SMIAR continuera de fournir des données exhaustives de veille commerciale sur les principaux produits agricoles de base et de prévenir les décideurs nationaux et internationaux en cas de crise alimentaire imminente, en vue de guider les interventions et de renforcer la résilience.

Tableau 2. Liens entre le domaine prioritaire B et un ensemble de DPP, de cibles des ODD et de domaines techniques privilégiés

| Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Cibles des ODD | Domaines techniques privilégiés |
|---|-----------------------|---|
| AP 5: Agriculture numérique | 1.4, 5.b, 9.c et 17.8 | Des biens publics numériques seront mis à disposition aux niveaux mondial et national et une assistance technique sera apportée |
| AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux | 2.b et 2.c | Suivi de la sécurité alimentaire et alerte rapide |
| AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets | 2.4 | Utilisation d'outils novateurs de gestion des risques, comme l'imagerie par satellite |
| AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients | 1.5 et 2.4 | Collecte de données factuelles en vue d'encourager et de faciliter des décisions stratégiques éclairées et opportunes |

72. Des biens publics numériques, comme le Système d'indice de stress agricole et l'outil FPMA, continueront d'être mis à disposition aux niveaux mondial et national. Le Système et l'outil sont la clé de voûte de l'assistance technique fournie par le SMIAR à plusieurs pays, qui bénéficient de versions autonomes de ces outils et d'une formation visant à renforcer les capacités nationales en matière de surveillance des marchés, ainsi que d'alerte rapide.

73. Des données et des informations relatives à l'alerte rapide seront fournies en vue d'améliorer la compréhension des divers risques qui touchent les systèmes agroalimentaires et les moyens d'existence locaux. Il s'agira notamment d'informations régulièrement actualisées sur toutes les variables qui influencent l'offre et la demande d'aliments, d'analyses de la sécurité alimentaire des personnes pauvres et vulnérables et d'évaluations sur le terrain.

74. À cet égard, le SMIAR renforcera les capacités lui permettant de fournir en temps voulu des analyses sur les crises alimentaires imminentes, élargira l'utilisation de technologies et d'outils novateurs et continuera de collaborer avec les parties prenantes, afin de renforcer le suivi de la sécurité alimentaire et l'alerte rapide en ce qui concerne les perturbations des chaînes d'approvisionnement et le fonctionnement des dispositifs de protection sociale.

75. Au cas où une aide supplémentaire serait nécessaire sous la forme d'évaluations directes dans les pays, le SMIAR prévoit de renforcer le protocole des missions FAO/PAM d'évaluation des récoltes et de la sécurité alimentaire, en particulier par une utilisation accrue des données d'observation de la Terre pour estimer les rendements.

C. Commerce alimentaire et agricole

76. Compte tenu de l'importance du commerce et des politiques y relatives pour la sécurité alimentaire, la FAO continuera d'épauler les Membres dans le domaine du commerce et des accords commerciaux en recueillant des données factuelles, en encourageant le renforcement des capacités et en facilitant des dialogues neutres et impartiaux.

Tableau 3. Liens entre le domaine prioritaire C et un ensemble de DPP, de cibles des ODD et de domaines techniques privilégiés

| Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Cibles des ODD | Domaines techniques privilégiés |
|---|--------------------|---|
| AP 2: Transformation bleue | 2.1, 2.2 et 14.6 | Renforcement des capacités et produits analytiques sur des questions qui concernent le commerce des produits de la pêche |
| AP 5: Agriculture numérique | 1.4 et 17.8 | Collecte de données factuelles en vue d'encourager l'adoption de solutions numériques en matière de commerce et d'agriculture |
| AN 1: Une alimentation saine pour tous | 2.1 et 2.2 | Collecte de données factuelles sur les liens entre commerce et alimentation saine |
| AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux | 2.b, 10.a et 17.11 | Collecte de données factuelles et facilitation de dialogues sur des questions qui concernent le commerce international et régional Renforcement de capacités relatives aux marchés, au commerce et aux chaînes de valeur mondiales |
| AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets | 2.4 | Collecte de données factuelles sur les liens entre politiques commerciales et objectifs climatiques |
| AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales | 2.3 | Collecte de données factuelles et facilitation de dialogues pour promouvoir la participation des femmes au commerce de produits agricoles et de produits alimentaires |

77. En étroite collaboration avec la Division des pêches et de l'aquaculture (NFI), EST mettra à jour les cours en ligne existants en y intégrant les règles commerciales applicables aux produits de la pêche et mettra au point des produits analytiques sur la progressivité des droits de douane des produits halieutiques et sur la facilitation des échanges de produits de la pêche.

78. En outre, l'Organisation continuera d'effectuer un suivi des politiques agricoles à partir de la collecte et de l'analyse de données quantitatives et qualitatives et pourrait étendre ces activités à la région Proche-Orient et Afrique du Nord, en coopération avec le Bureau régional pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord (RNE). Par ailleurs, un nouveau programme pilote visant à faciliter la hiérarchisation des chaînes de valeur sur la base d'indicateurs relatifs à la compétitivité des importations et exportations sera lancé par EST en étroite collaboration avec la Division de l'économie agroalimentaire (ESA) et le programme Suivi et analyse des politiques alimentaires et agricoles.

79. Au vu de l'attention croissante accordée aux liens entre commerce et durabilité et entre commerce et alimentation saine, la FAO, en étroite coopération avec les parties intéressées, approfondira ses travaux d'analyse et facilitera les dialogues sur les politiques dans ces domaines.

80. La FAO continuera de recueillir des données factuelles sur l'innovation et les technologies au service du commerce alimentaire et agricole en fournissant des évaluations, des recommandations et une feuille de route destinées à faciliter le commerce au moyen des outils numériques.

81. De plus, EST contribuera aux travaux de l'Organisation en matière de commerce dans les régions de la FAO suivantes: Afrique, Proche-Orient et Afrique du Nord, Amérique latine et Caraïbes et Europe orientale et Asie centrale, en intensifiant les activités de renforcement des capacités commerciales (y compris au moyen d'un nouveau cours en ligne sur la promotion des exportations), en apportant une assistance technique aux pays qui adhèrent à l'OMC, en mettant au point des indicateurs de la vulnérabilité et en continuant d'appuyer le fonctionnement ou la création de réseaux d'experts du commerce agricole dans au moins trois régions.

D. Des chaînes de valeur mondiales responsables

82. La FAO continuera de promouvoir la production et le commerce durables et d'encourager les entreprises à adopter une conduite responsable et à effectuer les contrôles requis.

Tableau 4. Liens entre le domaine prioritaire D et un ensemble de DPP, de cibles des ODD et de domaines techniques privilégiés

| Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Cibles des ODD | Domaines techniques privilégiés |
|---|------------------|---|
| AP 5: Agriculture numérique | 17.8 | Mise à l'essai de la technologie des chaînes de blocs pour promouvoir des chaînes de valeur plus transparentes et plus responsables |
| AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux | 2.b, 2.c et 10.a | Facilitation de dialogues multipartites et création d'outils novateurs au service du commerce durable et de la conduite responsable des entreprises |
| AE 1: Systèmes agroalimentaires contribuant à atténuer le changement climatique et adaptés à ses effets | 13.b | Stratégies novatrices pilotes visant à faciliter la mesure et la réduction des émissions de GES dans les chaînes de valeur agroalimentaires |
| AV 1: Égalité des genres et autonomisation des femmes rurales | 5.a | Activités de renforcement des capacités pour faciliter la prise en compte des questions de genre dans les chaînes de valeur mondiales des fruits et promouvoir l'adoption de normes internationales en faveur de l'égalité des genres dans les filières agricoles |
| AV 4: Systèmes agroalimentaires résilients | 1.5 et 2.4 | Activités de renforcement des capacités et collaboration multipartite pour accroître la résilience dans l'ensemble de la filière agricole |

| Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Cibles des ODD | Domaines techniques privilégiés |
|--|----------------|--|
| AV 6: Croissance des investissements | 2.a | Facilitation de dialogues et autres activités de sensibilisation pour encourager les acteurs des filières à effectuer des contrôles préalables fondés sur l'analyse des risques et à adopter des pratiques d'investissement et d'entreprise responsables |

83. La FAO poursuivra ses activités de plaidoyer et de partage des connaissances afin de promouvoir l'application des Principes du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires et du Guide OCDE-FAO pour des filières agricoles responsables. À cet égard, elle élaborera des notes et des supports de formation sur les investissements responsables, la conduite responsable des entreprises, les contrôles préalables fondés sur l'analyse des risques, et la gestion des risques de gouvernance environnementale et sociale dans les filières agricoles.

84. De plus, la FAO encouragera des contrôles préalables environnementaux dirigés par les entreprises et visant à mesurer et à réduire les émissions de GES dans les filières agricoles des pays à revenu faible ou intermédiaire, l'accent étant mis sur les principaux produits échangés à l'échelle mondiale. À cette fin, elle facilitera la collaboration multipartite dans le domaine des GES émises par les chaînes de valeur mondiales.

85. Afin d'accroître la résilience des filières agricoles face aux chocs extérieurs (maladies, catastrophes naturelles, etc.), la FAO élaborera, selon une démarche multipartite, des directives devant aider les pays en développement à formuler des politiques adéquates concernant les produits.

86. La FAO continuera de faciliter et d'appuyer les travaux du Forum mondial de la banane. Les activités tendront à mettre à l'essai la technologie des chaînes de blocs dans le secteur de la banane afin de promouvoir la production et le commerce durables, de lutter contre la propagation de la fusariose TR4, de promouvoir la santé et la sécurité au travail au moyen de supports de formation et de plateformes d'apprentissage en ligne et de renforcer l'équité entre les genres dans le secteur. L'Organisation concourra également aux efforts déployés pour mesurer et réduire les émissions de GES dans la filière de la banane et pour adapter les outils pertinents aux filières de l'avocat et de l'ananas.

87. En outre, et afin de favoriser la santé et la sécurité des femmes au travail, de réduire l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes et d'accroître les possibilités d'emploi pour les femmes dans certaines filières (bananes, avocats et ananas), la FAO mènera des activités de renforcement des capacités, dont l'élaboration de supports de formation et l'organisation d'ateliers.

E. Groupes intergouvernementaux sur les produits

88. L'une des priorités du Secrétariat est de poursuivre et de renforcer l'action à l'appui des produits non alimentaires, en particulier ceux qui ne sont pas couverts par d'autres organismes internationaux.

Tableau 5. Liens entre le domaine prioritaire E et un ensemble de DPP, de cibles des ODD et de domaines techniques privilégiés

| Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Cibles des ODD | Domaines techniques privilégiés |
|--|-------------------------|--|
| AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux | 2.b, 2.c, 10.a et 17.11 | Application des résolutions de l'ONU mentionnées au paragraphe 37 concernant le thé, le coton et les fibres végétales naturelles et assister les groupes intergouvernementaux sur les produits |

89. Afin d'appuyer les travaux des groupes intergouvernementaux sur les produits, la FAO prévoit les activités suivantes:

- 1) Aider le Groupe intergouvernemental sur le thé à organiser sa prochaine session, prévue pour début 2023. Le soutien comprendra aussi des activités intersessions.
- 2) Aider le Groupe intergouvernemental sur les fibres dures et le Groupe intergouvernemental sur le jute, le kénaf et les fibres apparentées à organiser leur prochaine Réunion conjointe, au quatrième trimestre de 2023. Le soutien comprendra aussi des activités intersessions.
- 3) Assister les autres groupes intergouvernementaux, selon que de besoin. À sa soixante-dixième session, tenue en 2014, le Comité des produits a décidé que les groupes intergouvernementaux sur les produits autres que ceux mentionnés ci-dessus «ne se réuniraient qu'en cas de besoin».
- 4) Organiser la célébration de la Journée mondiale du coton en octobre 2022 et octobre 2023 et de la Journée internationale du thé en mai 2022 et mai 2023. Donner une présentation sur la situation des fibres naturelles à l'Assemblée générale des Nations Unies en octobre 2023.

F. Autres activités de base

90. La FAO continuera de participer aux processus du G20 et du G7 moyennant la fourniture d'un appui technique et la participation aux réunions, ainsi que la production de sa publication phare biennale *La situation des marchés des produits agricoles*.

Tableau 6. Liens entre le domaine prioritaire F et un ensemble de DPP, de cibles des ODD et de domaines techniques privilégiés

| Domaines prioritaires du Programme (DPP) | Cibles des ODD | Domaines techniques privilégiés |
|--|--------------------|---|
| AN 5: Transparence des marchés et des échanges commerciaux | 2.b, 10.a et 17.11 | Faciliter la coordination des politiques dans le cadre de processus intergouvernementaux et recueillir des données probantes sur les facteurs mondiaux qui favorisent le développement durable dans le domaine des marchés et du commerce |

91. La FAO prêtera un appui au G20, que ce soit pendant la présidence de la République d'Indonésie en 2022 ou pendant celle de la République de l'Inde en 2023. Les concertations avec le secrétariat indonésien du G20 et d'autres organisations internationales ont déjà commencé.

92. Des préparatifs sont également engagés en prévision de l'édition 2024 du rapport sur *La situation des marchés des produits agricoles*, qui sera lancée avant la soixante-seizième session du Comité des produits.

V. VERS UN MODÈLE D'ACTIVITÉ REDYNAMISÉ

93. L'objectif du travail de la FAO est que les marchés et le commerce des produits puissent contribuer à la sécurité alimentaire et à une alimentation saine pour tous, ainsi que favoriser des résultats économiques, sociaux et environnementaux durables.

94. Une grande attention sera accordée à l'utilisation des TIC dans le cadre de toutes les activités destinées à maintenir et à renforcer le rôle moteur joué par la FAO en ce qui concerne l'innovation dans l'alimentation et l'agriculture. Par exemple, l'Organisation créera des plateformes plus dynamiques de partage d'informations et promouvra les avantages qu'il y a à participer aux chaînes de valeur mondiales et à utiliser les solutions d'intelligence artificielle pour assurer le suivi de la sécurité alimentaire en vue d'obtenir de meilleurs résultats et de contribuer à la transformation que doivent connaître les systèmes agroalimentaires. À cette fin, elle donnera un nouvel élan aux collaborations existantes sur des priorités techniques spécifiques dans le domaine des marchés et du commerce des produits, et mettra l'accent sur les partenariats, y compris avec le secteur privé, afin de faciliter l'adoption de technologies et de modèles d'activité novateurs et de favoriser la durabilité du commerce et des chaînes de valeur mondiales.

95. Au vu de la mondialisation et de l'accroissement des volumes des échanges de produits agricoles, il est de plus en plus probable que la production agricole d'une région ait des conséquences sur la santé humaine, animale et végétale dans d'autres régions. Des normes reconnues au niveau international et établies par des organismes de normalisation, comme la Commission du Codex Alimentarius et la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), toutes deux rattachées à la FAO, permettent de contenir les menaces transfrontières qui pèsent sur la sécurité alimentaire. Le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO jettera les bases d'une meilleure mobilisation de toutes les unités de l'Organisation concernées, l'objectif étant de renforcer les capacités et d'approfondir l'examen des questions pertinentes dans le sens d'approches globales, comme l'approche «Une seule santé». Dans le cadre de ses travaux normatifs et techniques, la FAO renforcera sa collaboration avec d'autres entités des Nations Unies et organisations internationales de développement.